Le Bulletin d'Information

N°17—3ème TRIMESTRE 2014

La Par(e)nthèse

SOMMAIRE

- C'est la rentrée :
  > Bonne reprise !
- Acquisition ou Évolution vers Sage Paie & RH Génération i7 :
  > Anticipez le changement pour mieux vous préparer aux nouveautés déclaratives !
- La Norme DSN devient Obligatoire !
  > Etes-vous compatible DSN ? Préparez-vous !

Acquisition ou Evolution vers Sage Paie & RH Génération i7 :

Anticipez le changement pour mieux vous préparer aux nouveautés déclaratives !

Depuis le 8 juillet 2014, vous pouvez découvrir **une nouvelle offre Paie & RH** pour les PME, riche des 25 années d'expertise métier de Sage sur le marché : **Sage Paie & RH Génération i7** .

Avec une interface innovante et plus intuitive, enrichie en fonctionnalités RH ! Cette nouvelle offre se positionne comme **une solution pionnière répondant d'ores et déjà à la future obligation légale !**

Pourquoi une telle acquisition ou évolution ?

L'acquisition ou l'évolution de votre Paie en version i7 **est indispensable pour répondre à l'obligation légale de la D.S.N. (Déclaration Sociale Nominative)**

Sage Paie Génération i7 répond à 3 besoins clés des services RH :

- la paie (gestion et production des bulletins)
- le déclaratif et le nouveau cadre légal (D.S.N.)
- la gestion des ressources humaines

Rapprochez vous de votre Ingénieur Commercial

03.44.73.29.25

LA NORME DSN DEVIENT OBLIGATOIRE !

Etes-vous compatible DSN ?

Préparez-vous !

- La **Déclaration sociale nominative** est le projet majeur du « choc de simplification » initié par le gouvernement, qui va remplacer toutes les déclarations sociales et impacter les processus de paie.

- La **DSN** est basée sur une transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données et une transmission dématérialisée des signalements d'événements.

- Le gouvernement a fait de la **DSN** un des chantiers majeurs du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi afin de simplifier le processus déclaratif !

Dès le 1er janvier 2016, la norme DSN devient obligatoire!

« Vous Cherchez un logiciel de gestion capable de gérer votre activité ?
AMI Conseils
a la solution »

Pourquoi la mettre en place aujourd'hui ?

En Janvier 2016 il **faudra produire la DADS et être prêt pour la 1ère DSN mensuelle à envoyer début Février** !

Maitriser la DSN et gagner du temps

AMI Conseils s'est engagée à anticiper les adaptations nécessaires et à maîtriser l'enjeu stratégique de la **DSN**, afin de vous préparer au choc DSN au 1er janvier 2016.

Nous vous proposons une conduite de projet efficace et des solutions opérantes !

03.44.73.29.25

Retrouvez-nous sur le Site !

www.amiconseils.com

AMI Conseils
Centre d'Affaires de l'Obélisque
6 Avenue de Creil – 60300
Tél. 03 44 73 29 25 – Fax. 03 44 69 25 07